



# CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 Initial

REF CER W. BTP 02 INDICE 1 du 28/09/21

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER  
c'est :

550 établissements  
39 Formations  
1 700 voitures  
200 000 élèves  
formés  
2 000 professionnels  
60 poids lourds  
450 véhicules 2  
roues

CER WALLISER

4 Rue Henri Rouby  
68360 Soultz  
03 89 37 38 51  
pascal.walliser@cer-  
reseau.com

## DETAILS DE LA FORMATION

- 21 heures soit 3 jours
- 8h00 - 12h00  
13h00 - 16h00

## LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION  
WALLISER  
4 Henri Rouby  
68360 SOULTZ

**TARIF** Nous consulter

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir les compétences nécessaires (théoriques et pratiques) à la conduite de chariots de manutention en sécurité et être préparé aux tests CACES ® pour la catégorie demandée.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Partie théorique

- objectifs de la formation
- la recommandation R489, ses textes, sa procédure.
- la législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
- les différents organismes de prévention et leurs rôles
- le CACES ®, l'autorisation de conduite
- les équipements obligatoires pour le cariste et pour le chariot élévateur
- les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
- les responsabilités du cariste
- les principales interdictions
- la classification des chariots élévateurs
- utilisation des chariots
- le centre de gravité de la charge, plaque de charge
- vérification journalière du chariot
- la prise de poste
- la fin de poste
- mécanique
- chaîne cinématique



# CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Initial

REF CER W. BTP 02 INDICE 1 du 28/09/21

## PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

### Partie pratique

- mise en pratique de la théorie
- vérification des équipements individuels de protection
- vérification des documents de l'engin
- vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
- les responsabilités du cariste
- conduite du chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- rangement de palettes au sol
- gerbage à mi-hauteur et à grande hauteur
- chargement, déchargement de camion

### Test / Évaluation :

- Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégories(s) visée(s)

### **PUBLIC VISE & PREREQUIS**

Les utilisateurs débutants de chariots de manutention, déclarés aptes après la visite médicale du travail.

Etre âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation Chariot élévateur - CACES Cariste

Compréhension orale et écrite du français.

Recyclage CACES® chariot élévateur tous les 5 ans

### **ACCESSIBILITE**

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

### **ENCADREMENT**

Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain

Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné

- Nos testeurs :

o sont titulaires des CACES® R489

o maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.

o sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »



# CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Initial

REF CER W. BTP 02 INDICE 1 du 28/09/21

## MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- Mise en situation

## EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITION DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait aux tests théoriques et pratique

## RESULTATS ATTENDUS

- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

## SANCTION DE LA FORMATION

- CACES® R489 pour la(es) catégorie(s) concernée(s)
- Le CACES® R489 est valable 5 ans et par catégorie concernée